

Secrétariat Général du gouvernement

Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie
19 Avenue du Maréchal Foch
BP M2- 988496 Nouméa Cedex

Mél : denc@gouv.nc
Tél. : 23.96.00 - Fax : 26.21.45

N° CS18-3700- 381 /DENC

Nouméa, le 20 NOV. 2018

La directrice

à

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des
écoles primaires publiques
S/C mesdames les inspectrices et messieurs les inspecteurs
de l'enseignement primaire,

Circulaire 2019 relative au projet d'école

Outil de cohérence tant au sein de l'école que dans les relations avec les différents partenaires impliqués, le projet d'école est destiné à être fédérateur des énergies et des compétences pour une mise en œuvre pédagogique qui réponde au mieux aux besoins des élèves et s'inscrive parfaitement dans les quatre ambitions de l'école calédonienne définies par le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie.

Dans le cadre des orientations fixées par le projet éducatif, le projet d'école engage l'équipe enseignante dans la mise en œuvre de réponses adaptées à l'amélioration des conditions de la réussite scolaire de tous les élèves. Les écoles primaires publiques de la Nouvelle-Calédonie se sont aujourd'hui bien approprié la démarche.

Dans la perspective d'acquisition des compétences du socle commun de connaissances et de compétences, je vous invite à maintenir, au titre de vos priorités, une action au moins visant à « assurer la maîtrise des compétences de base de l'Ecole pour prévenir l'illettrisme et l'innumérisme ». Vous pourrez aussi, pour contribuer à la mise en œuvre du parcours civique scolaire, identifier les actions qui traduiront les divers enseignements et éducations qui le constituent.

Le projet d'école, concis et précis, est un levier d'action opérationnel qui fédère. La Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie accompagne les équipes d'école dans son élaboration et sa mise en œuvre.

Sa conception peut se séquencer comme suit :

1. Etablir le diagnostic à partir d'un recueil de données (projets d'école précédents tableaux de bord, évaluations, constats divers...);
2. Définir les objectifs et priorités pour répondre aux besoins identifiés ;
3. Concevoir les actions (de classe, de cycle et/ou d'école, en lien avec le collège) ;
4. Adopter une stratégie et élaborer le programme d'actions ;
5. Déterminer les modalités de mise en œuvre des actions ;
6. Evaluer l'atteinte des objectifs à partir d'indicateurs précis.

Le projet d'école ne requiert pas obligatoirement de financement particulier. Cependant, pour soutenir certaines actions, la direction de l'enseignement offre la possibilité aux écoles de les doter de subventions en nature : matériels divers de manipulation, ouvrages de littérature jeunesse...

Les propositions de dotations ont été définies à partir des remontées des besoins exprimés par les enseignants et recensés par le corps d'inspection.

Elles se situent à deux niveaux. Premièrement, chaque école pourra effectuer deux choix de fournitures (maximum) parmi les propositions pour l'ensemble des actions du projet d'école. La liste des matériels a été validée en conseil d'inspecteurs et officialisée au titre des priorités 2019 du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie : français, mathématiques et parcours civique.

Deuxièmement, pour prendre en compte leurs spécificités, les écoles pourront également commander des matériels ou ouvrages adaptés à leur contexte.

Comme annoncé l'an dernier, la formalisation du projet d'école 2019 est dorénavant dématérialisée. L'application « POESIE » (Menu « école », onglet « projet d'école ») propose aux directeurs des opérations de saisie facilitées grâce aux menus déroulants et cases à cocher.

Afin que les informations soient toujours accessibles, tous les documents utiles listés infra sont disponibles dans le même module « projet d'école », « onglet aide » et sur le site de la direction de l'enseignement :

- circulaire 2019 relative au projet d'école ;
- pas à Pas "Formuler le projet d'école" ;

- référentiel ambition / objectif / actions ;
- référentiel projets interdisciplinaires DENC ;
- référentiel priorités provinciales ;
- référentiel nature du besoin ;
- liste des matériels / fournitures proposées dans le cadre des priorités du gouvernement ;
- liste de matériels autorisés dans le cadre des spécificités des écoles.

La campagne de saisie des projets d'école 2019 est officiellement ouverte depuis le mardi 13 novembre. Elle sera fermée le 14 décembre 2018. Vous mettrez à profit ce temps pour concevoir votre projet en lien avec l'équipe de circonscription. L'avis de l'inspecteur sera requis pour la validation finale avant traitement par le service administratif et financier au regard des dotations à prévoir. Comme tout nouvel outil numérique, certains ajustements seront probablement nécessaires. N'hésitez pas à nous faire retour d'éventuels problèmes afin de les solutionner. Un diaporama explicatif vous a été adressé pour faciliter l'appropriation de cette nouvelle démarche.

Sachant pouvoir compter sur votre implication pour intégrer dans vos gestes professionnels cet outil au service de la cohérence des actions de l'école.

La Directrice de l'Enseignement
de la Nouvelle-Calédonie



Yolande VERLAGUET